

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 19h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 29 mai 2026.

Nombre de membres en exercice : 27 ; Nombre de présents : 21 ; Nombre de votants : 26

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - M. JAFFRES - Mme CAUQUIL - M. CAVALIERE - M. CHAULET - Mme ESPIÉ - M. BACHELLERIE - Mme CONNEFROY - Mme FAUCHÉ - M. GEYRES - M. GUICHARD - M. LAVIGNE - M. GHION - Mme COUDERC - M. PAGES - Mme ROSINA - Mme PUJO - Mme CAZES - Mme MARIE - Mme GHIO.

Excusés donnant pouvoir :

Mme BRANA à M. CAMAZZOLA
M. GARROUSSIA à Mme CAUQUIL
Mme GOULU-MARTINAT à M. GHION
Mme LALANNE à M. GHIO
M. RIVIERE à Mme MARIE

Excusé absent : M. FAURE

Le conseil municipal a désigné pour secrétaire : Mme Sophie CAUQUIL

Objet : Élections sénatoriales : désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Le département du Gers fait partie des départements de la série 2 (cf. tableau N° 5 annexé au code électoral) dont les sénateurs seront renouvelés le dimanche 27 septembre 2026.

Conformément à l'article 4 du décret N° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, **les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 5 juin 2026 afin de désigner leurs délégués et suppléants.**

Dans les communes de plus de 1000 habitants, le mode de scrutin applicable à l'élection des délégués et des suppléants est le scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le nombre de délégués et suppléants pour Vic-Fezensac est de :

Délégués titulaires : 8

Suppléants : 7

Deux listes Vic-Avenir et Vic au cœur ont été déposées.

Après dépouillement des votes :

- Vic Avenir : 22 voix donnant 7 délégués et 6 suppléants

- Vic au cœur : 4 voix donnant 1 délégué et 1 suppléant

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de transmission en préfecture et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Sont élus :

Délégués :

Mme Barbara NETO
M. Robert CAMAZZOLA
Mme Véronique BRANA
M. Victor JAFFRES
Mme Sophie CAUQUIL
M. Andrew CAVALIERE
Mme Christiane ESPIÉ
Mme Isabelle MARIE

Suppléants :

Mme Gisèle FAUCHÉ
M. Laurent GEYRES
Mme Maëlle PUJO
M. Gilles GUICHARD
Mme Chantal GOULU-MARTINAT
M. Laurent GHION
Mme Lisa GHIO

Publié le

Transmis en Préfecture le

Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 032-213204621-20260605-DCM2026_55-DE



Vic-Fezensac le 8 juin 2026

Madame le Maire,

Barbara NETO

